

# Pleudihen

Village



14/05/2021 n°2090

## CONSEILS POUR RÉUSSIR SON COMPOST... ET RÉDUIRE SES DÉCHETS

Composter, c'est transformer des déchets en ressources... Nos déchets organiques représentent 40 à 60 % de notre poubelle d'ordures ménagères. Bonne nouvelle, ils sont faciles à composter. Avec quelques conseils (source ADEME), vous êtes sûrs de réussir votre compost pour mieux « jardiner au naturel »...

### Quels déchets composter ?

#### Sans hésiter

- Déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- Déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.
- Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

#### Modérément ou avec précaution

- Les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) : parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.
- Les mauvaises herbes : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.
- La viande : la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.
- Les coquillages et les coquilles d'œufs : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
- Les végétaux malades : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Le compost peut alors entraîner la propagation des maladies.

**A ne jamais mettre dans le compost :** les produits synthétiques non biodégradables (verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...), les couches-culottes (elles ne sont pas entièrement biodégradables), les bois vernis ou peints (bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement), les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

### Règle n° 1 : mélanger les déchets entre eux

Pour bien composter, il faut mélanger des catégories opposées, en les brassant dès le départ ou en les disposant en couches alternées.

- Mélanger des déchets carbonés (tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc.) et des déchets azotés (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc).
- Mélanger des déchets humides (déchets de cuisine, tontes, pousses vertes, etc) et des déchets secs (branches, paille, papiers, sciure, etc).
- Mélanger des déchets grossiers (tailles et déchets fibreux broyés) et des déchets fins (déchets de cuisine, sciure, tontes, etc.).

### Règle n° 2 : broyer les déchets si besoin

Les végétaux durs, longs et encombrants sont plus difficiles à composter. En sectionnant, fragmentant, écrasant ou broyant ces déchets, vous facilitez l'action des micro-organismes. Ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage. Vous pouvez les réutiliser sur plusieurs cycles de compostage, en les retirant du compost mûr par tamisage.

### Règle n° 3 : aérer les matières

Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène. Sans air, ils sont remplacés par d'autres qui produisent des gaz malodorants et du méthane, puissant gaz à effet de serre.

- Intégrez des matières grossières : elles permettent une aération permanente des déchets.
- Réalisez un brassage régulier : au début du compostage (lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte), puis tous les 1 à 2 mois.

### Règle n° 4 : surveiller l'humidité

Trop d'humidité empêche l'aération : le compostage est freiné et des odeurs désagréables se dégagent. Si c'est le cas, on peut étaler le compost quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Pas assez d'humidité : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête. Il faut alors arroser le compost.

VOUS AVEZ DE BEAUX RESTES,  
COMPOSTEZ !



### CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h00
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30



### MARCHÉ tous les MARDIS de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs,  
boucherie-charcuterie, galettes, artisanat,  
fromages, produits laitiers fermiers...

### INFOS PRATIQUES

#### Sapeurs-pompiers :

112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎ 09.84.45.25.37

Assistante sociale : RDV au  
02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »

☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance

☎ 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence  
en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎ 06.08.54.09.22

Solidarités Nouvelles face au  
chômage reçoit en mairie sur RDV  
chaque 2ème mardi du mois.  
Inscription au 02.96.83.20.20

### TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : mardi 25/05

Dans le bourg : tous les mardis.





**TRAVAUX de CONTROLE après mise en service de la VOIE FERROVIAIRE TRAVAUX DE NUIT**

**Passage à niveau 147 (La Ville Hue/Carma) : fermeture les 20 et 21 mai, de 19h à 8h**

**Passage à niveau 146 (Le Chemin Bleu) : fermeture les 20 et 21 mai, de 19h à 8h**



**ASSOCIATION**

**« Demain ça commence aujourd'hui »**

L'agriculture est souvent pointée du doigt comme une activité gourmande en eau. Cependant, l'eau prélevée dans les nappes retourne pour partie directement par infiltration au sous-sol.

Le circuit de l'eau des ménages est différent et impacte directement notre environnement. En effet, la consommation domestique est responsable de près d'1/4 de la ponction sur les nappes en sous-sol. L'eau que nous consommons retourne ensuite en station d'épuration pour être rejetée en rivière. La perte est donc sèche pour le milieu naturel de prélèvement.

Ajoutons à cela la raréfaction des ressources : les mois de mars et avril ont été globalement secs et sont déficitaires en termes de précipitations. L'eau de pluie n'a pas permis de régénérer suffisamment les nappes phréatiques.

Le phénomène est récurrent et l'enjeu est donc la sobriété. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SAGE) s'est fixé un objectif : de 10 % d'économie en 5 ans à 25% en 15 ans.

Avant d'être contraint, anticipons de nouvelles habitudes ! En moyenne, notre cerveau a besoin de 21 jours pour ancrer de nouveaux réflexes. Il existe de nombreuses façons d'économiser l'eau. Nous vous proposons de tester sur 21 jours (et d'adopter) un seul premier geste, simple, à la portée de tous : couper systématiquement l'eau lorsque l'on se lave les mains, les dents, les cheveux, ou lorsque l'on prend sa douche.

Se laver est le poste le plus important de notre consommation d'eau : 39 % de notre consommation globale en moyenne. Surveillez votre prochaine facture, vous devriez constater que vos efforts « payent ».



**DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST ET ANIMATIONS**

*Chaque usager dépose en moyenne 209 kg par an de déchets végétaux dans les déchèteries de Dinan Agglomération. Ils sont ensuite transformés en compost.*

**Des distributions gratuites de ce compost et des animations auront lieu :**

- **Le lundi 31 mai** de 10h à 12h puis de 14h à 16h à la déchèterie de Matignon,
- **Le mardi 1<sup>er</sup> juin** de 10h à 12h puis de 14h à 16h à la déchèterie d'Evran.

Le compost est distribué en vrac, chaque usager doit apporter son contenant (sacs, seaux, remorques...).

La quantité est limitée à 50L/personne (25kg).

Des conseils seront donnés en continu par Terhao et Vert le Jardin sur l'utilisation du compost et la valorisation de toutes les ressources du jardin. En effet, feuilles, branchages, tontes et autres déchets végétaux peuvent être utilisés au jardin en compostage, en paillage, en broyage... et ainsi nourrir les sols, limiter l'entretien et les déplacements en déchèterie. Tout dépôt de déchets est interdit ce jour-là.

Pour toute question, contactez le service Traitement et Valorisation des déchets au 02 96 87 72 72 ou par mail à [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

**A partir du 19 mai : Réouverture des terrasses avec des jauges limitées**



**Restaurant La CALE de MORDREUC**

<http://www.lacaledemordreuc.fr/>  
Réservations au 02.96.83.20.43 ou [lacaledemordreuc@orange.fr](mailto:lacaledemordreuc@orange.fr)



**Restaurant LA CHESNAIE**

[www.aubergedelachesnaie.com](http://www.aubergedelachesnaie.com)

40 personnes.

Réservations au 02.23.15.26.65 ou [www.aubergedelachesnaie.com](http://www.aubergedelachesnaie.com)



**Restaurant L'OSMOSE**

Menus à emporter.

Ouverture en salle à partir du 9 juin.

<https://www.restaurant-losmose.com/> ou appelez le 02.96.83.38.75. [contact@restaurant-losmose.com](mailto:contact@restaurant-losmose.com)

Commandes à passer minimum 24h à l'avance.

Les cuisines de la pizzeria La Brochette restent fermées.



**La Vicomté – Pleudihen – Saint Hélen**

**APPEL à CANDIDATURE**

Vous aimez le contact humain, vous cherchez un métier qui a du sens dans un secteur d'avenir : **Devenez Conseiller numérique.**

**Candidatez par mail**  
[mairielavicomte@orange.fr](mailto:mairielavicomte@orange.fr)  
**avant le 17/05**

Les principales missions du Conseiller Numérique :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques
- Soutenir les Français(es) dans leurs usages quotidiens du numérique
- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne

1 - Candidatez au poste de conseiller et rencontrons-nous Envoyez-nous par mail votre CV et lettre de motivation,  
2 - Recevez une formation dans un organisme habilité près de chez vous.

3- Une fois formé, vous créez et animez des ateliers numériques pour initier et former les habitants des 3 communes : La Vicomté - Pleudihen – Saint Hélen.



**Association l'Herbu du Bas Champ CONCOURS PHOTO**

Adressez votre plus belle photo de l'herbu du Bas Champ, pour nous aider à valoriser la nature pleudihennaise et faire vivre ce site remarquable.

Votre photo est à envoyer par mail à [herbudubaschamp@gmail.com](mailto:herbudubaschamp@gmail.com) **avant le 30 juin 2021** accompagnée des noms et prénoms du participants ainsi que la date de prise de la photo.

La remise du prix aura lieu lors de l'assemblée générale de l'association. Le premier prix est un panier garni de produits pleudihennais.



**Le PONT SAINT-HUBERT**

sera **FERME** à la **CIRCULATION (D336)** pour travaux d'inspection des câbles en tête des portiques et des suspentes

**du mardi 18/05 à 9 heures au jeudi 20/05 à 16h30.**